

Ruralité et accessibilité aux services et aux équipements en Alsace

février 2022

Sources

1. « L'accessibilité aux services et aux équipements de la Nouvelle-Aquitaine et de ses territoires », Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP), Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine, décembre 2021

https://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2021/12/09/laccessibilite-aux-services-et-aux-equipements/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=linkedin&utm_source=socialnetwork

2. « Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des nouveaux zonages », DITP, Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine, mars 2021

<https://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2021/03/29/quest-ce-que-le-rural-analyse-des-nouveaux-zonages/>

3. Dossier « Une nouvelle définition du rural... » dans l'édition 2021 de « La France et ses territoires », Insee Références, avril 2021

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?ommaire=5040030>

La grille communale de densité

<https://www.insee.fr/fr/information/2114627>



INTRODUCTION

Différentes publications et mises à disposition de données de la Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Prospective (DITP), Pôle DATAR, Région Nouvelle-Aquitaine, et de l'Insee (cf. les sources citées sur la page de couverture) portent sur la ruralité et l'accessibilité aux services et aux équipements.

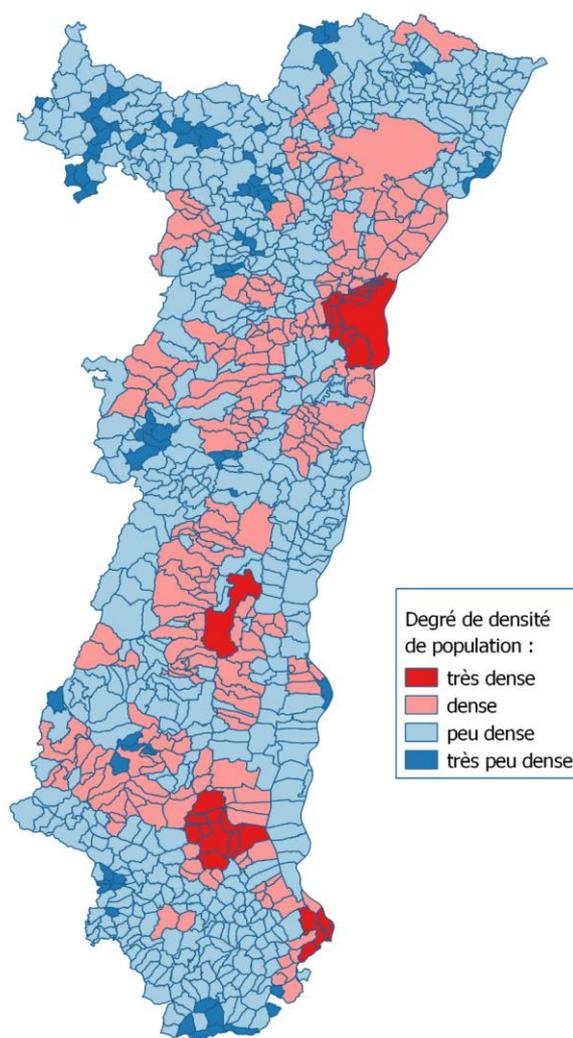
Cette étude s'en inspire et reprend les éléments alsaciens par commune et par intercommunalité.

1. LA RURALITÉ

Fin avril 2021, l'Insee a publié une nouvelle qualification des communes en communes urbaines ou communes rurales. Elle est basée sur une grille communale de densité de population qui permet de définir les quatre catégories suivantes :

- Très dense
- Dense
- Peu dense
- Très peu dense

Carte 1 : la densité de population par commune



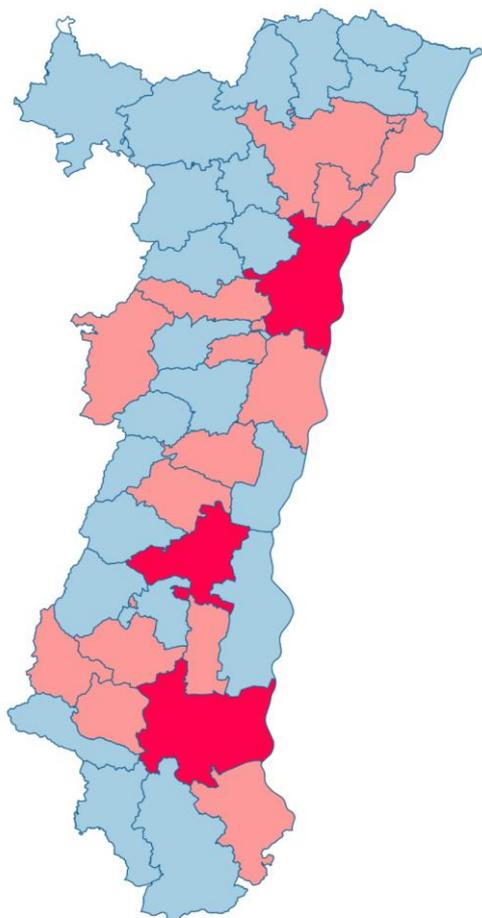
Sur les 880 communes en Alsace :

- 245 sont considérées **urbaines** avec une population
 - **très dense** (26 communes autour de Strasbourg, Mulhouse, Colmar et Saint-Louis)
 - ou **dense** (219 communes) ;
- 635 sont considérées **rurales** avec une population
 - **peu dense** (568 communes)
 - ou **très peu dense** (67 communes, dont la majorité se situe en Alsace Bossue, dans le Sud de l'Alsace, dans la Vallée de la Bruche...).

La grille de densité des intercommunalités

Les tendances par intercommunalité ont été calculées en suivant la méthodologie spécifique (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2114627/methode-agregation.pdf>) avec la population municipale 2018.

Carte 2 : l'orientation globale de densité des intercommunalités



Sur les 40 intercommunalités d'Alsace, 17 sont **urbaines** :

- 3 avec une population **très dense** (Eurométropole de Strasbourg et les CA Colmar Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération) ;
- 14 avec une population **dense** (les CA de Haguenau et de Saint-Louis Agglomération, les CC de la Basse-Zorn, de la Région de Guebwiller, de la Région de Molsheim-Mutzig, de la Vallée de la Bruche, de la Vallée de Saint-Amarin, de Sélestat, de Thann-Cernay, du Canton d'Erstein, du Centre du Haut-Rhin, du Pays de Ribeauvillé, du Pays de Sainte-Odile, du Pays Rhénan).

Des 23 intercommunalités **rurales**, aucune n'est de la catégorie « très peu dense » ; la population est donc **peu dense** dans les CC Sauer-Pechelbronn, du Ried de Marckolsheim, du Pays de Barr, du Kochersberg, de l'Outre-Forêt, de la Plaine du Rhin, Pays Rhin - Brisach, Sud Alsace Largue, Sundgau, de Hanau-La Petite Pierre, de l'Alsace Bossue, du Pays de Saverne, de la Mossig et du Vignoble, des Portes de Rosheim, de la Vallée de Villé, du Pays de Wissembourg, du Pays de la Zorn, du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Val d'Argent, du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux, de la Vallée de Kaysersberg, de la Vallée de Munster, de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

2. L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS

Les travaux de la DITP du Pôle DATAR de la Région Nouvelle-Aquitaine et une étude de l'INRAE et l'ANCT, « Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales » (<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2020-synthese-centralites-synthese-de-letude-centralites-comment-les-identifier>), qualifient les communes en cinq catégories de centres d'accessibilité aux services et aux équipements selon la base permanente des équipements de l'Insee. La BPE de 2017 compte un total de 185 équipements et services.

Selon ces critères, les 880 communes d'Alsace se répartissent en :

- 534 **communes non centre**
- 247 **centres locaux** : « présence simultanée de 12 services et équipements du quotidien principalement des services aux particuliers (salon de coiffure, restaurant, artisans du bâtiment...) + une école élémentaire, une boulangerie et un infirmier »
- 80 **centres intermédiaires** : « présence simultanée de 29 services et équipements dont médecin généraliste, pharmacie, chirurgien-dentiste, bureau de poste, banque, station-service, supermarché, école maternelle, collège... »
- 16 **centres structurants** : « présence simultanée de 70 services et équipements dont lycée, commerces, services de santé et services aux particuliers spécialisés, équipements de sports, loisirs et culture (cinéma, piscine ou une salle de remise en forme...) »
- 3 **centres majeurs** : « offrent la quasi-totalité des services : santé, commerces de la grande distribution ou alimentaires spécialisés, administration judiciaire, administration fiscale, établissements scolaires et universitaires, équipements de sport, loisirs et culture (théâtre, conservatoire, musée, plateau pour la pratique du roller skate ou du vélo bicross...) »

Une cartographie des communes par catégorie de centre d'accessibilité (cf. Carte 3 ci-contre) n'est pas directement superposable à celle de la densité de population (cf. Carte 1 à la page 2), mais elle présente un certain nombre de similitudes :

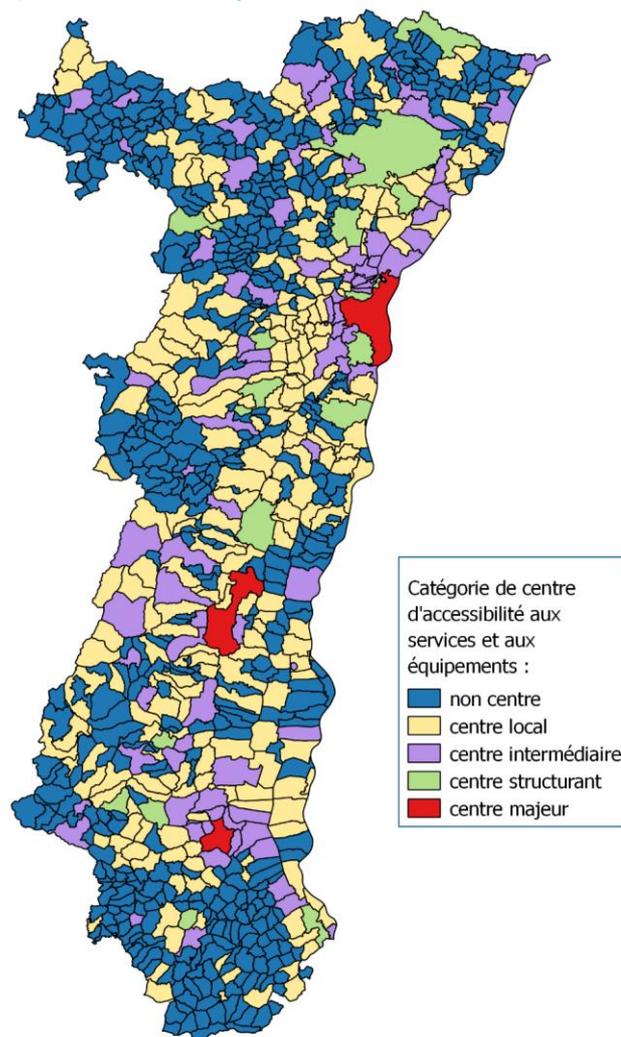
- les 3 **centres majeurs** (Strasbourg, Colmar, Mulhouse) et 16 **centres structurants** se situent principalement le long de la colonne vertébrale de l'Alsace ;
- Les 534 **communes non centre** sont en grande partie dans le sud de l'Alsace, dans la Vallée de la Bruche, en Alsace Bossue...

Les cartes 4 à 11 (pages 6 et 7) illustrent le temps d'accès par commune et par intercommunalité aux différentes catégories de service.

Les données étant lissées **par intercommunalité**, les écarts d'accessibilité sont :

- peu marqués concernant les **centres locaux**, de 0 minute dans l'Eurométropole de Strasbourg à 3,56 minutes dans la CC Sud Alsace Largue ;

Carte 3 : la catégorie de centre d'accessibilité



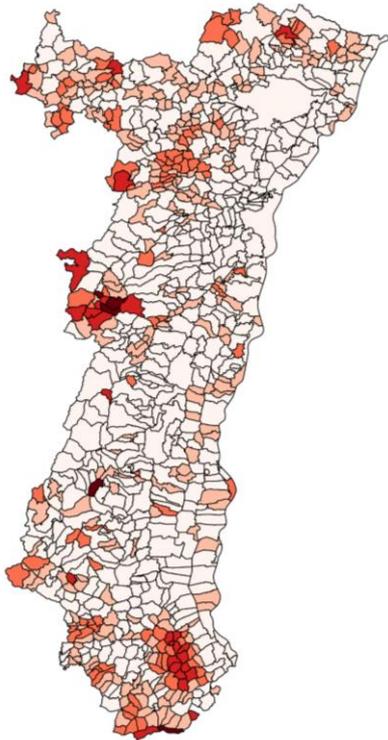
- assez peu marqués pour les **centres intermédiaires**, de 0,36 minutes (Eurométropole de Strasbourg) à 19,61 minutes dans la CC de la Vallée de Saint-Amarin, le seul territoire où le temps de trajet dépasse 10 minutes ;
- davantage marqués pour les **centres structurants** avec des écarts de 3 minutes (Eurométropole de Strasbourg) à 28,13 minutes (CC de la Vallée de la Bruche). Le temps de trajet reste inférieur à 5 minutes dans six territoires alors qu'il dépasse 20 minutes dans neuf territoires ;
- beaucoup plus marqués concernant les **centres majeurs**, de 4,84 minutes (CA Colmar Agglomération) à 47,07 minutes (CC du Pays de Wissembourg). Seuls trois territoires affichent un temps de trajet inférieur à 10 minutes ; à l'opposé, il est supérieur à 30 minutes dans 15 territoires, voire 40 minutes dans trois d'entre eux.

Par commune, les écarts sont bien plus importants. Ils s'échelonnent de :

- 0 à 17 minutes pour l'accès à un **centre local**.
 - Les 346 centres affichent un temps de trajet de 0 minute.
 - Pour 334 des 534 communes non centre (soit 62,5 %), le temps de trajet ne dépasse pas 5 minutes alors qu'il est de 10 minutes ou plus pour 31 communes ;
- 0 à 35 minutes pour l'accès à un **centre intermédiaire**.
 - 100 communes affichent un temps de trajet de 0 minute.
 - Pour 597 des 780 autres communes, le temps de trajet ne dépasse pas 10 minutes ; 226 communes affichent un maximum de 5 minutes.
 - A l'opposé, le temps de trajet est de 20 minutes ou plus pour 30 communes, voire plus d'une demi-heure pour trois communes dans la CC Sundgau (Biederthal, Kiffis et Wolschwiller) ;
- 0 à 44 minutes pour l'accès à un **centre structurant**.
 - 19 communes affichent un temps de trajet de 0 minute.
 - Pour 165 des 861 autres communes, le temps de trajet ne dépasse pas 10 minutes ; 19 communes affichent de 1 à 5 minutes inclus.
 - A l'opposé, le temps de trajet est de 30 minutes ou plus pour 39 communes, voire 40 et plus pour trois communes dans la CC de la Vallée de la Bruche (Grandfontaine, Blancherupt et Solbach) ;
- 0 à 62 minutes pour l'accès à un **centre majeur**.
 - 3 communes (Strasbourg, Colmar et Mulhouse) affichent un temps de trajet de 0 minute.
 - Pour 62 des 877 autres communes, le temps de trajet ne dépasse pas un quart d'heure ; 9 communes affichent de 6 à 10 minutes inclus.
 - A l'opposé, le temps de trajet atteint une demi-heure pour 421 communes, dont 63 affichent trois quarts d'heure ou plus. Pour Solbach dans la CC de la Vallée de la Bruche, le temps d'accès à un centre majeur est de 62 minutes.

Les temps moyens d'accès

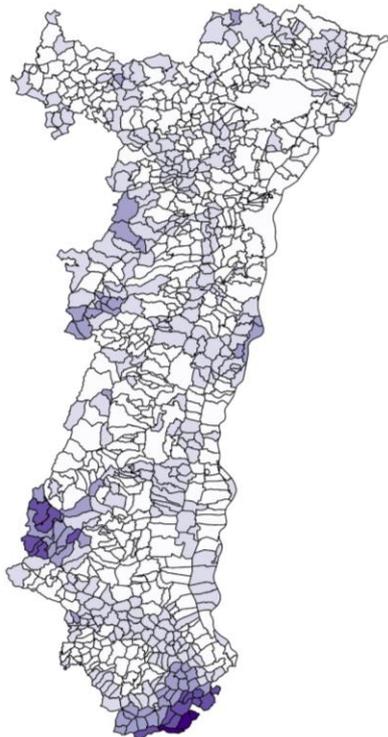
Carte 4 : accès aux centres locaux par commune



Carte 5 : accès aux centres locaux par intercommunalité



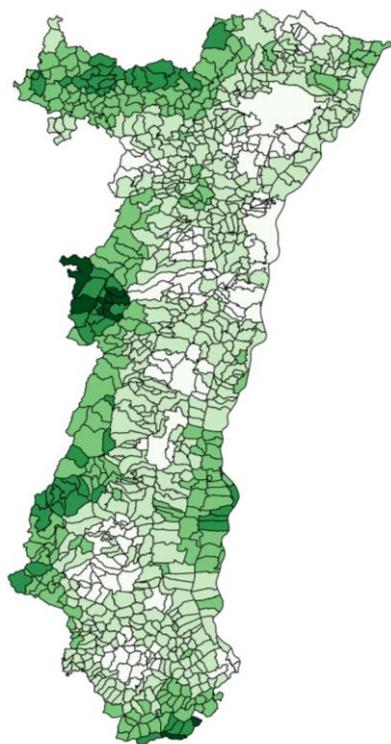
Carte 6 : accès aux centres intermédiaires par commune



Carte 7 : accès aux centres intermédiaires par intercommunalité



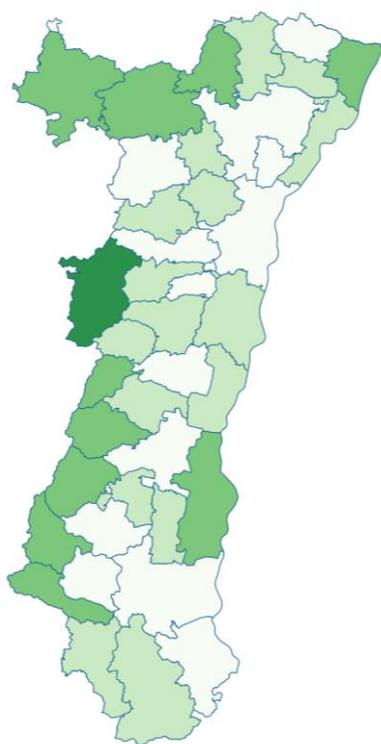
Carte 8 : accès aux centres structurants par commune



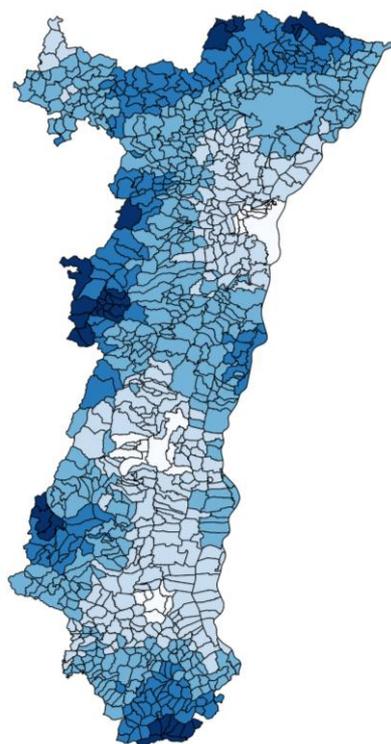
Temps d'accès
(en minutes) :

0 à 9
9 à 18
18 à 27
27 à 36
36 à 45

Carte 9 : accès aux centres structurants par intercommunalité



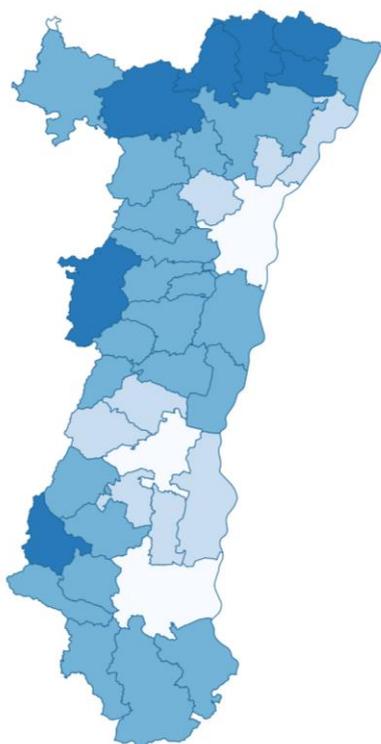
Carte 10 : accès aux centres majeurs par commune



Temps d'accès
(en minutes) :

0 à 12
12 à 24
24 à 36
36 à 48
48 à 62

Carte 11 : accès aux centres majeurs par intercommunalité



3. RURALITÉ ET ACCESSIBILITÉ CROISÉES

Dans l'ensemble, plus une commune est densément peuplée, plus elle a de chances d'être un centre majeur ou structurant. A l'inverse, dans la majorité des cas, une commune non centre sera moins densément peuplée.

Cependant le tableau ci-après montre qu'il n'y a pas de lien direct.

Les communes d'Alsace selon l'accessibilité aux services et la densité de population

		Grille de densité				Total	%
		très dense	dense	peu dense	très peu dense		
Catégorie de centre d'accessibilité (services et équipements)	non centre		63	404	67	534	60,7%
	local	4	104	139		247	28,1%
	intermédiaire	16	39	25		80	9,1%
	structurant	3	13			16	1,8%
	majeur	3				3	0,3%
Total		26	219	568	67	880	100%
		3,0%	24,9%	64,5%	7,6%	100%	

Le même tableau avec les populations concernées présente une répartition très différente :

La population alsacienne selon l'accessibilité aux services et la densité de population

		Grille de densité				Total	%
		très dense	dense	peu dense	très peu dense		
Catégorie de centre d'accessibilité (services et équipements)	non centre		44 477	227 826	14 695	286 998	15,1%
	local	13 476	200 620	226 674		440 770	23,2%
	intermédiaire	176 857	202 533	84 894		464 284	24,5%
	structurant	81 545	162 614			244 159	12,9%
	majeur	462 322				462 322	24,4%
Total		734 200	610 244	539 394	14 695	1 898 533	100%
		38,7%	32,1%	28,4%	0,8%	100%	

Ainsi, 3 % des communes sont très densément peuplées mais concentrent 38,7 % de la population totale ; à l'opposé, les communes très peu denses représentent 7,6 % des communes mais seulement 0,8 % de la population alsacienne.

De la même manière, 60,7 % des communes entrent dans la catégorie « non centre » mais ces communes totalisent 15,1 % de la population totale. A l'opposé, un total de 37,3 % de la population réside dans un centre majeur ou structurant, soit 2,1 % des communes.

TABLEAUX DES TEMPS D'ACCÈS AUX SERVICES

/// PAR INTERCOMMUNALITÉ

Intercommunalité	Le temps d'accès à un centre (en minutes)			
	local	intermédiaire	structurant	majeur
Eurométropole de Strasbourg	0,00	0,36	3,00	5,75
CA Mulhouse Alsace Agglomération	0,13	1,34	7,46	8,63
CA de Colmar	0,10	2,02	4,84	4,84
CA de Haguenau	0,49	1,82	4,22	24,92
CA Saint-Louis Agglomération	1,48	5,53	8,84	26,25
CC de Hanau-La Petite Pierre	1,95	5,06	21,81	36,73
CC de la Basse-Zorn	0,05	4,81	8,96	20,94
CC de la Mossig et du Vignoble	1,71	5,07	15,50	30,99
CC de la Plaine du Rhin	1,72	3,86	18,06	33,02
CC de la Région de Guebwiller	0,56	3,29	6,17	27,78
CC de la Région de Molsheim-Mutzig	0,14	4,72	7,51	26,26
CC de la Vallée de Kaysersberg	0,16	3,66	20,01	20,01
CC de la Vallée de la Bruche	2,53	8,13	28,13	45,83
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	1,52	6,52	19,01	25,16
CC de la Vallée de Munster	1,35	3,26	26,13	26,24
CC de la Vallée de Saint-Amarin	1,34	19,61	20,18	43,74
CC de la Vallée de Villé	3,05	3,05	17,28	32,59
CC de l'Alsace Bossue	2,96	4,28	24,81	27,39
CC de l'Outre-Forêt	1,23	2,80	15,70	36,61
CC de Sélestat	0,13	2,36	4,03	26,19
CC de Thann-Cernay	0,82	3,41	3,68	25,05
CC des Portes de Rosheim	0,83	5,36	9,98	28,34
CC du Canton d'Erstein	0,97	5,41	9,17	31,55
CC du Centre du Haut-Rhin	1,22	3,95	15,39	17,91
CC du Kochersberg	1,44	6,10	16,27	20,73
CC du Pays de Barr	1,34	5,49	11,51	28,54
CC du Pays de la Zorn	2,78	5,63	13,29	24,55
CC du Pays de Niederbronn-les-Bains	0,65	3,04	21,42	39,51
CC du Pays de Ribeauvillé	0,80	4,15	14,68	18,66
CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	1,21	5,25	14,88	20,03
CC du Pays de Sainte-Odile	0,00	3,07	3,07	25,10
CC du Pays de Saverne	2,32	5,18	7,73	34,73
CC du Pays de Wissembourg	2,48	4,72	5,43	47,07
CC du Pays Rhénan	0,34	2,45	12,86	23,20
CC du Ried de Marckolsheim	1,98	7,05	13,97	31,93
CC du Val d'Argent	0,25	3,42	20,67	35,75
CC Pays Rhin-Brisach	1,79	5,23	23,13	23,59
CC Sauer-Pechelbronn	2,41	4,97	15,45	37,70
CC Sud Alsace Largue	3,56	6,99	13,46	27,18
CC Sundgau	2,97	9,63	12,27	33,61

/// PAR COMMUNE

Le tableau ci-après comprend les communes qui figurent dans les 10 plus proches ou les 10 plus éloignées de l'une ou l'autre catégorie de centre.

Commune	Catégorie de centre	Intercommunalité	Le temps d'accès à un centre (en minutes)			
			local	intermédi.	structurant	majeur
Colmar	Majeur	Colmar Agglomération	0	0	0	0
Mulhouse	Majeur	Mulhouse Alsace Agglomération	0	0	0	0
Strasbourg	Majeur	Strasbourg Eurométropole	0	0	0	0
Schiltigheim	Structurant	Strasbourg Eurométropole	0	0	0	6
Illkirch-Graffenstaden	Structurant	Strasbourg Eurométropole	0	0	0	17
Brumath	Structurant	Communauté d'Agglomération de Haguenau	0	0	0	19
Cernay	Structurant	Thann Cernay	0	0	0	22
Bischwiller	Structurant	Communauté d'Agglomération de Haguenau	0	0	0	25
Molsheim	Structurant	Région de Molsheim-Mutzig	0	0	0	25
Riedisheim	Intermédiaire	Mulhouse Alsace Agglomération	0	0	7	7
Bischheim	Intermédiaire	Strasbourg Eurométropole	0	0	2	8
Horbourg-Wihr	Intermédiaire	Colmar Agglomération	0	0	8	8
Ingersheim	Intermédiaire	Colmar Agglomération	0	0	9	9
Brunstatt-Didenheim	Intermédiaire	Mulhouse Alsace Agglomération	0	0	10	10
Hœnheim	Intermédiaire	Strasbourg Eurométropole	0	0	4	10
Mittelhausbergen	Local	Strasbourg Eurométropole	0	3	7	10
Leymen	Local	Saint-Louis Agglomération	0	25	25	44
Oltingue	Local	Sundgau	0	25	27	45
Oderen	Local	Vallée de Saint Amarin	0	25	25	49
Kœtzingue	Non centre	Saint-Louis Agglomération	11	11	16	28
Magstatt-le-Haut	Non centre	Saint-Louis Agglomération	11	11	15	30
Wasserbourg	Non centre	Vallée de Munster	14	17	29	33
Ranspach-le-Haut	Non centre	Saint-Louis Agglomération	12	16	18	36
Neuwiller	Non centre	Saint-Louis Agglomération	5	25	25	43
Liebenswiller	Non centre	Saint-Louis Agglomération	3	27	27	46
Colroy-la-Roche	Non centre	Vallée de la Bruche	12	16	32	48
Lutter	Non centre	Sundgau	5	27	31	49
Wolschwiller	Non centre	Sundgau	6	30	33	50
Belmont	Non centre	Vallée de la Bruche	17	20	36	52
Lucelle	Non centre	Sundgau	12	24	30	52
Bellefosse	Non centre	Vallée de la Bruche	14	19	38	53
Kruth	Non centre	Vallée de Saint Amarin	4	25	30	53
Biederthal	Non centre	Sundgau	10	35	37	54
Neuwiller-la-Roche	Non centre	Vallée de la Bruche	6	9	37	54
Waldersbach	Non centre	Vallée de la Bruche	10	15	39	55
Wildersbach	Non centre	Vallée de la Bruche	7	10	38	55
Plaine	Non centre	Vallée de la Bruche	9	13	37	55
Saulxures	Non centre	Vallée de la Bruche	10	15	31	56
Grandfontaine	Non centre	Vallée de la Bruche	11	11	40	57
Blancherupt	Non centre	Vallée de la Bruche	11	15	41	58
Kiffis	Non centre	Sundgau	13	31	37	58
Wildenstein	Non centre	Vallée de Saint Amarin	9	21	34	58
Solbach	Non centre	Vallée de la Bruche	13	18	44	62

o o o